



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Pour info: Valerie Proumen
E-mail: valerie.proumen@mi-is.be
Tél : 02 508 86 98 | Fax : 02 509 85 58

**A Mesdames les Présidentes et à
Messieurs les Présidents des
centres publics d'action sociale**

| Service | votre lettre du | vos références | nos références | date | annexe(s) |
|--|-----------------|----------------|----------------|----------------------|-----------|
| Avis juridique et support à la politique | | | | mardi 3 octobre 2006 | |

Circulaire concernant l'allocation de chauffage : indexation des seuils d'intervention à partir du 1^{er} octobre 2006

Suite à l'indexation des prestations sociales au 1^{er} octobre 2006, il y a également lieu d'indexer les montants suivants en matière d'allocations de chauffage.

En l'espèce, à partir du 1^{er} octobre 2006, le montant annuel brut imposable du ménage ne doit pas être supérieur à € 13.512,18 majorés de € 2.501,47 par personne à charge.

Je vous prie de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'intégration sociale,
Le président

J.VAN GEERTSOM